

**PROPOSITION POUR CAUTIONNEMENT
 LICENCES ET PERMIS - FORMULE No. 1817**

| | | |
|---------------------|--|------------------|
| Nom du courtier : | Nature ou type de cautionnement requis : | |
| Cautionnement no. : | Montant : \$ | Date effective : |

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPOSANT :

Nom exact du proposant:

| | |
|--|------------------------|
| Adresse du commerce : , , , | Code postal : |
| Genre d'affaire ou activité exercée : | Date d'incorporation : |
| Téléphone du commerce : () Télécopieur : () | Adresse E-Mail : |
| Téléphones cellulaires : () () | Adresse Internet : |

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LE PROPOSANT :

- Une demande de cautionnement vous a-t-elle déjà été refusée? Non Oui, expliquez:

- S'il s'agit d'un changement de caution indiquer la raison :

- Y a-t-il d'autres cautionnements présentement en vigueur émis par une autre compagnie de Caution pour ce proposant ou pour une autre compagnie liée au proposant? Non Oui, fournir le nom de la compagnie et numéro de cautionnement :

- Le proposant (particulier, société ou compagnie ou membre de l'un ou l'autre) a-t-il déjà fait faillite, composé avec ses créanciers; est-il sous le coup d'une poursuite ou y-a-t-il des jugements prononcés contre lui ? Non Oui, fournir les détails :

- Les actionnaires et / ou administrateurs sont-ils propriétaires / actionnaires dans d'autres compagnies ? Si oui, donnez les noms et la nature des activités de celles-ci :

- Êtes vous garant/endorsseur pour une tierce partie? Non Oui, expliquez :

- Date de la fin d'année fiscale? Préparez-vous des bilans intérimaires? Non Oui

- Si vous formulez une demande de renouvellement pour un cautionnement de permis commerçant- recycleur, veuillez indiquer le numéro de licence détenue auprès de la S.A.A.Q :

- S'il s'agit d'une société ou d'une compagnie, indiquez les renseignements suivants sur chaque actionnaire ou associé :

| Nom | Adresse de la résidence | % action | Date de naissance | État civil |
|-------|-------------------------|----------|-------------------|------------|
| _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |

RÉFÉRENCES BANCAIRES :

1. Nom et adresse de votre banque

Personne ressource : _____

Téléphone : _____

Par la présente, le proposant autorise la banque ci-haut mentionnée à fournir à la Caution les informations pertinentes des soldes bancaires, des marges de crédit ou toute autre information que la Caution considère nécessaire relativement aux opérations du proposant.

AVIS DE RECONNAISSANCE

Si le proposant doit, dans le cadre de la présente proposition, fournir des renseignements personnels sur toute personne au sens de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le proposant reconnaît les avoir obtenus des personnes concernées ou de tiers avec le consentement de ces personnes, ainsi que leur consentement à communiquer ces renseignements, aux fins de la présente proposition.

Initiales

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

CONVENTION D'INDEMNISATION DU PROPOSANT

Chacun des soussigné(s) (ci-après un « **proposant** ») certifie par les présentes que les déclarations qui précèdent sont véridiques et ont été faites dans le but d'obtenir de **LA COMPAGNIE TRAVELERS GARANTIE DU CANADA**, ci-après appelée la Caution, le cautionnement demandé par les présentes ainsi que toute extension, modification, addition, renouvellement ou substitution de celui-ci.

Le mot "**proposant**" employé ci-après au singulier s'applique à tous les proposants.

Si la Caution fournit, directement ou indirectement, le cautionnement demandé par les présentes, le proposant s'engage comme suit:

1. En considération du cautionnement fourni par la Caution, le proposant consent à payer à la Caution, à son bureau, à Montréal, au début de chaque année contractuelle, la prime exigible pour ce cautionnement (y compris son renouvellement ou sa continuation), jusqu'à ce que la Caution ait eu une preuve satisfaisante qu'elle n'a plus aucune responsabilité en vertu de ce cautionnement, et le proposant s'engage par les présentes à fournir cette preuve à la Caution.
2. Le proposant s'engage à remplir toutes les conditions du cautionnement qui sera fourni, ainsi que de tout document le prolongeant, le renouvelant ou le remplaçant.
Il s'engage à indemniser la Caution:
 - a) de tous les paiements qu'elle pourrait être appelée à faire en vertu du cautionnement en capital, intérêts et frais judiciaires et extrajudiciaires, y compris ceux de ses propres avocats, que des procédures aient été ou non intentées,
 - b) de tous les frais d'enquête de quelque nature que ce soit se rapportant au cautionnement émis,
 - c) de tout autre débours relatif à l'existence, l'émission, le prolongement, le renouvellement, le remplacement ou l'annulation du contrat de cautionnement, y compris les frais comptables, frais d'enquête de solvabilité et autres frais semblables.
3. La Caution pourra exiger des proposants les sommes nécessaires pour faire face aux obligations du présent contrat de cautionnement avant qu'elles ne soient effectivement exigées ou encourues.
4. Les engagements pris par le proposant en vertu des présentes s'étendent à tous les montants payés de bonne foi par la Caution, soit parce que celle-ci s'en croyait redevable, soit parce qu'elle les croyait nécessaires pour protéger ses droits ou pour dégager ou diminuer sa responsabilité; de plus, tout reçu ou autre preuve de paiement suffira à établir la responsabilité du proposant envers la Caution quant à ces montants.
5. Le proposant ne sera pas dégagé de la responsabilité qu'il encourt en vertu des présentes si la Caution consent à une modification quelconque du cautionnement dont il est ici question ou d'un contrat couvert par ce cautionnement ou consent à de nouvelles obligations relatives audit cautionnement ou à un contrat couvert par ce cautionnement; de plus, la Caution ne sera pas tenue d'aviser le proposant au sujet d'une modification ou d'une nouvelle obligation de ce genre.
6. La Caution pourra en tout temps, à son entière discrétion, annuler le cautionnement et le proposant dégage la Caution de tout dommage qui pourrait lui être causé du fait d'une telle annulation.
7. En garantie des obligations du proposant en vertu de la présente convention, chaque proposant, agissant à titre de **Constituant** pour lui-même et non au nom d'autrui, consent en faveur de la Caution, à titre de **Titulaire**, une hypothèque mobilière sur l'universalité de tous les comptes à recevoir, dettes de livres, réclamations et créances de quelque nature que ce soit, présentes ou futures (les « Créances »), qu'il détient contre toute personne, où qu'elle soit située, sur tous les droits résultant de sur tout contrat d'assurance, et sur tout produit (« proceeds ») et tout bien personnel en quelque forme que ce soit provenant directement ou indirectement de toute transaction sur les Créances, ou toute portion de celles-ci et tout produit du produit de toute portion de celles-ci.
8. Le proposant consent cette hypothèque étant entendu que la Caution autorise le proposant à percevoir les Créances hypothéquées, jusqu'à ce que la Caution exerce son droit de retirer cette autorisation.
9. Le montant de l'hypothèque mobilière consenti aux présentes sur les Créances est, pour chaque proposant, égal au montant du cautionnement demandé par les présentes.
10. Aux fins de donner effet aux sûretés consenties dans la présente convention, chaque proposant constitue la Caution son mandataire irrévocable aux fins:
 - a) d'exercer toutes les sûretés consenties en vertu de la présente convention;
 - b) de percevoir et d'endosser au nom du bénéficiaire, ainsi que d'encaisser tout chèque, mandat ou autres effets établis ou émis en paiement de fond exigibles et d'en retenir et en déboursier le produit; et
 - c) d'exécuter tout acte ou document, produire tout avis, effectuer toute inscription ou enregistrement, nécessaire afin de donner effet aux dispositions de la présente convention.
11. Les présentes seront interprétées libéralement, de façon à protéger entièrement la Caution.
12. Les présentes engageront solidairement tous et chacun des proposants ainsi que leurs héritiers, représentants, successeurs et ayants droit, les proposants renonçant aux bénéfices de division et de discussion, et s'appliqueront au bénéfice de tout coassureur ou réassureur de la Caution quant à ce cautionnement.
13. La Caution pourra remplir tous les blancs non remplis et corriger toute erreur qu'on aura faite en remplissant les blancs de la présente formule et ces insertions et corrections seront considérées exactes, à moins de preuves contraires.
14. La présente convention s'applique à tous les Cautionnements émis par la Caution depuis le • _____ (l'absence d'indication signifie que la présente convention s'applique aux Cautionnements émis à compter de la date des présentes), pour une période indéterminée, jusqu'à ce que la présente convention soit résiliée conformément à ses termes.
15. Les présentes sont régies par les lois en vigueur dans la province de Québec.

Fait à _____ le _____ jour de _____ 20 ____ .

Témoïn _____
Nom dactylographié

Nom dactylographié: _____
du Proposant

Nom dactylographié du dirigeant autorisé et titre

 X
Signature
Adresse: _____

 X
Signature
Adresse: _____

Initiales **APPOSER VOTRE SCEAU ICI**

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

CONVENTION D'INDEMNISATION DES GARANTS

IL EST ENTENDU qu'advenant l'émission du cautionnement ci-dessus demandé, chacun des soussignés se constitue partie à la convention d'indemnisation du proposant qui précède et par les présentes assume personnellement et solidairement avec le proposant tous les engagements, stipulations et conditions qui y sont énoncés, de la même manière et au même titre que s'il avait personnellement signé ladite convention, avec renonciation aux bénéfices de discussion et de division.

La présente convention ne pourra être résiliée par chacun des Garants, que sur préavis écrit d'au moins trente jours de sa réception par la Caution, par poste certifiée, à son siège social, mais ledit préavis de résiliation ne pourra pas modifier, ni exclure, ni décharger les Garants de leurs obligations quant aux Cautionnements émis avant la date effective de résiliation ou émis après la date effective de résiliation en raison d'engagements de la Caution avant cette date; la présente convention demeurera en vigueur pour l'avenir quant aux autres Garants sans obligation pour la Caution d'aviser ces autres Garants de la résiliation par l'un d'eux.

LES SOUSSIGNÉS RECONNAISSENT AVOIR REÇU COPIE DE LA PRÉSENTE CONVENTION, L'AVOIR LUE AVEC SOIN ET QU'IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE ENTENTE QUI POURRAIT RÉDUIRE OU MODIFIER LES OBLIGATIONS Y CONTENUES.

LES GARANTS A TITRE PERSONNEL SIGNENT CI-DESSOUS

Témoins

Garants

Nom dactylographié

 X
Signature

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature du Garant à titre personnel

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature du Garant à titre personnel

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature du Garant à titre personnel

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature du Garant à titre personnel

Adresse: _____

LES GARANTS CORPORATIFS ET/OU LES SOCIÉTÉS SIGNENT CI-DESSOUS, Y APOSENT LEUR SCEAU ET Y JOIGNENT LA RÉOLUTION PERTINENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Témoins

Garants

Nom dactylographié

 X
Signature

Adresse: _____

Nom de la corporation ou de la société

Nom dactylographié du dirigeant autorisé et titre

 X
Signature

Adresse: _____

SCEAU

Nom de la corporation ou de la société

Nom dactylographié du dirigeant autorisé et titre

 X
Signature

Adresse: _____

SCEAU

Initiales

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
| | | | |

**Consentements en vertu de la Loi sur la protection
des renseignements personnels dans le secteur privé
(Province de Québec)**

ATTENDU QUE la Caution peut, de temps à autre, requérir des renseignements sur les personnes soussignées (ci-après appelées les «Soussignés»), afin de constituer un dossier sur ceux-ci, dont l'objet est de conserver des renseignements personnels et de vérifier de temps à autre, tant au moment de la souscription de Cautionnements, qu'au cours de leur existence ou à l'occasion de réclamations, leur solvabilité, leur lieu de résidence ou la localisation de leurs biens;

EN CONSÉQUENCE, LES SOUSSIGNÉS CONSENTENT SPÉCIFIQUEMENT À CE QUE:

- 1 la Caution constitue un dossier sur ceux-ci, pour les objets mentionnés au préambule, afin d'y consigner les renseignements recueillis à ces fins
- 2 la Caution recueille les renseignements précités auprès de tiers notamment les agents de renseignements personnels (bureaux de crédit), banques, institutions financières, bénéficiaires de Cautionnements, architectes, ingénieurs, comptables, sous-traitants et fournisseurs possédant de tels renseignements
- 3 la Caution utilise et échange avec des tiers les renseignements contenus dans leur dossier, lorsqu'ils seront nécessaires pour obtenir d'autres renseignements auprès de tiers, afin de compléter ceux déjà contenus dans leur dossier
- 4 des tiers, notamment les agents de renseignements personnels (bureaux de crédit), banques, institutions financières, bénéficiaires de Cautionnements, architectes, ingénieurs, comptables, sous-traitants et fournisseurs possédant de tels renseignements, communiquent à la Caution tout renseignement relatif à leur solvabilité, leur lieu de résidence ou la localisation de leurs biens, tant au moment de la souscription, de l'existence de Cautionnements, qu'à l'occasion de réclamations et tant que la Caution aura une responsabilité quelconque en vertu des Cautionnements.

LES SOUSSIGNÉS RECONNAISSENT DE PLUS QUE:

- 1 ils ont été informés de l'objet du dossier qu'a constitué ou que pourrait constituer la Caution sur eux-mêmes ainsi que de l'utilisation qui sera faite de ces renseignements et reconnaissent que cet objet est sérieux et légitime et que ces utilisations sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution de Cautionnements;
- 2 toute personne aux départements de souscription ou de réclamations de la Caution pourra utiliser les renseignements précités aux fins indiquées ci-dessus;
- 3 la Caution les a informés de l'endroit où sera détenu leur dossier, à savoir à tout bureau de la Caution ainsi que de leurs droits d'accès et de rectification à l'égard de ce dossier
- 4 l'utilisation et la communication des renseignements contenus dans leur dossier constitué par la Caution pourra se poursuivre tant que la Caution aura une responsabilité quelconque potentielle en vertu des Cautionnements qu'elle aura émis

LES GARANTS À TITRE PERSONNEL SIGNENT CI-DESSOUS, CE •

JOUR DE •

Témoins

Garants

Nom dactylographié

 X
Signature

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature du Garant à titre personnel

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature du Garant à titre personnel

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature du Garant à titre personnel

Adresse: _____

Nom dactylographié

 X
Signature du Garant à titre personnel

Adresse: _____

Initiales

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
| | | | | |